

**CONSEIL MUNICIPAL DE MENARS
PROCES-VERBAL - DELIBERATIONS
SEANCE DU 2 JUILLET 2018**

ETAIENT PRESENTS : Yves GEORGE, le Maire,

Madame LE FLOCH Claire.

Messieurs GLEDEL Georges, OLESKOW Philippe, PESME Olivier, TALBOT Alain, TOUZELET Serge,
TRIOREAU Philippe, VIRLET François.

ABSENTS ET EXCUSES : Mesdames MARTIN Dominique, ROSSIGNOL Anne, Messieurs DOS
SANTOS Féliberto, LASNIER Henri, PREVOST Guy

POUVOIRS : MARTIN Dominique donne pouvoir à VIRLET François

ROSSIGNOL Anne donne pouvoir à PESME Olivier

DOS SANTOS Féliberto donne pouvoir à OLESKOW Philippe

PREVOST Guy donne pouvoir à GEORGE Yves.

SECRETAIRE DE SEANCE : LE FLOCH Claire

DATE DE LA CONVOCATION 26 juin 2018

Nombre de conseillers	15
En exercice	14
Présents	9
Absents excusés	5
Pouvoirs	4

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS

- Approbation du procès-verbal du 14 mai 2018.
- BUDGET – Dématérialisation du budget primitif - Ajustements budgétaires – Décision du maire à acter
- PERSONNEL - Recrutement d'un agent contractuel au service « espaces verts » pour le remplacement d'un agent partant à la retraite.
Recrutement d'un agent contractuel au service « école »
- ECOLES – Approbation du règlement intérieur « restauration scolaire, garderie et transport scolaire »
année 2018-2019
- URBANISME – Actualisation de la taxe d'aménagement communale - TA
- R.G.P.D. – Règlement Général Européen sur la Protection des Données – Mise en place du protocole

AUTRES POINTS

- Commissions communales et communautaires
- Décisions du maire – Projet « Aménagements Mairie-Ecole – Marché AMO
- Questions diverses

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h.

Madame ROSSIGNOL Anne qui a donné pouvoir à PESME Olivier, arrive en cours de séance.

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL – DELIBERATION NO 2018-31

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent procès-verbal du 14 mai 2018. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

BUDGET – DEMATERIALISATION DU BUDGET PRIMITIF - DELIBERATIONS NO 2018-32

Monsieur le Maire propose d'étendre la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité à l'ensemble des actes administratifs et demande la dématérialisation du prochain budget. Les avantages de la dématérialisation sont principalement un gain de temps et surtout une amélioration de la qualité des données échangées avec les services de l'Etat. Le coût annuel versé à l'opérateur de transmission est de l'ordre de 275€. Le Conseil municipal, unanime, autorise le maire à signer la convention établissant les règles d'échanges entre les services de l'Etat et la collectivité.

BUDGET – AJUSTEMENTS BUDGETAIRES – DECISION DU MAIRE - DELIBERATIONS NO 2018-33

Le Conseil municipal, unanime, prend acte de la décision du maire portant sur un virement de crédit de 500€, en section d'investissement de l'opération financière – compte 020 « dépenses imprévues » à l'opération 22 « Projet les Coutures » au compte n° 2033 « Frais d'insertion », crédits nécessaires pour la procédure d'aliénation du chemin rural situé dans la ZAC des Coutures.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL – SERVICE ESPACES VERTS POUR LE REMPLACEMENT D'UN AGENT PARTANT A LA RETRAITE - DELIBERATION NO 2018-34

Suite au départ à la retraite de monsieur DUQUENET Mario, adjoint technique territorial, le poste devient vacant au 1^{er} juillet. Monsieur le Maire précise qu'à défaut d'être pourvu par un agent titulaire, le poste peut être occupé par un agent contractuel. Par conséquent, il est proposé le recrutement d'un adjoint technique territorial – échelle C1, à temps complet, au service des espaces verts, à partir du 1^{er} septembre prochain. Le Conseil municipal, unanime, adopte la proposition du maire et le charge des démarches administratives.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL AU SERVICE « ECOLE » - DELIBERATION NO 2018-35

Compte tenu de l'augmentation des effectifs dans les classes de l'école Victor Hugo à la rentrée prochaine, le Conseil municipal décide la création d'un emploi permanent à temps non complet (23,63/35ème) à compter du 1^{er} septembre 2018. Il s'agit d'un poste dans la filière technique, au grade d'adjoint technique territorial, échelle de rémunération C1. A défaut d'être occupé avec un agent titulaire, le poste peut être pourvu par un agent contractuel.

REGLEMENT INTERIEUR RESTAURATION SCOLAIRE – GARDERIE – TRANSPORT SCOLAIRE – ANNEE 2018/2019 – DELIBERATION NO 2018-36

Monsieur le Maire présente le règlement intérieur relatif au fonctionnement de la restauration scolaire (pour les deux écoles), de la garderie et du transport scolaire (pour le RPI). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, en approuve les termes, valide les nouveaux tarifs tels que présentés ci-dessous pour la prochaine année scolaire 2018/2019 :

CANTINE	TARIFS	GARDERIE	TARIFS
Repas régulier	3.75€	Demi-journée matin midi ou soir	4.80€
Repas occasionnel	4.90€	Journée (matin et soir)	7.25€
Repas adulte	5.45€	Forfait mensuel demi-journée	32.80€
		Forfait mensuel journée matin et soir	44.20€
		Forfait retard	25.00€

URBANISME – TAXE D'AMENAGEMENT – FIXATION DU TAUX ET EXONERATIONS FACULTATIVES EN MATIERE DE T.A. DELIBERATION NO 2018-37

Par délibération en date du 14 septembre 2015, le Conseil municipal avait décidé de fixer la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire de la commune au taux de 5%. Monsieur le Maire rappelle qu'une exonération totale a été votée pour les locaux d'habitation bénéficiant d'un prêt aidé, les locaux à usage d'habitation principale, dans la limite de 50% de leur surface excédant 100m², les locaux à usage industriel ou artisanal, pour les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400m² et les abris de jardin. Le Conseil municipal, unanime, décide de maintenir le taux de 5% sur l'ensemble du territoire communal et de rajouter, à la liste des exonérations totales, les immeubles classés parmi les monuments historiques et les surfaces annexes à usage de stationnement.

R.G.P.D – REGLEMENT GENERAL EUROPEEN SUR LA PROTECTION DES DONNEES – MISE EN PLACE DU PROTOCOLE – DELIBERATION NO 2018-38

Monsieur le Maire indique au Conseil que le **R**èglement **G**énéral **E**uropéen sur la **P**rotection des **D**onnées personnelles, appelé **R.G.P.D.** est applicable depuis le 25 mai 2018 dans tous les Etats membres de l'Union Européenne. Ce règlement se traduit par une logique de conformité et de responsabilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés ; les collectivités territoriales sont donc concernées. Afin de se mettre en conformité avec ce nouveau règlement, la commune doit entamer une démarche pour garantir la protection des droits et libertés des personnes physiques, et notamment le droit à la protection de leurs données personnelles collectées (état civil, élections, paye, urbanisme...). Parmi les nouvelles obligations, il convient de désigner un **D**élégué à la **P**rotection des **D**onnées Personnelles (DPD) pour contrôler et veiller au respect du R.G.P.D. Le Conseil municipal a désigné Monsieur TALBOT Alain **D**élégué à la **P**rotection des **D**onnées.

DECISION DU MAIRE

Dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2014-47 du 12 mai 2014, il a été amené à prendre la décision suivante :

- *Décision n° 2018-06 du 26 juin 2018* portant sur la maîtrise d'œuvre pour extension de l'école et aménagement de la mairie.

INFORMATIONS G.GLEDEL

LAVOIR - aménagements : Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 22 juin dernier. La commission d'appel d'offres se réunira le 12 juillet pour l'ouverture des plis et le 19 juillet pour l'analyse des offres et choix des entreprises.

URBANISME – ALIENATION CHEMINS RURAUX : La clôture de l'enquête publique pour l'aliénation de chemins ruraux situés dans la Z.A.C des Coutures aura lieu le 6 juillet.

ZAC DES COUTURES - LOTS - NEXITY: A ce jour il y a 11 réservations et 5 options.

LOTISSEMENT COUR DU PUIITS : Il existe une option sur les deux derniers terrains disponibles à la vente.

INFORMATIONS S.TOUZELET

COMMERCE : L'épicière est plutôt satisfaite de son activité qui est en bonne voie.

SECURITE : Une réunion publique, avec la collaboration de la gendarmerie de MER, s'est tenue le 18 juin à l'espace Oudin/Bretheau – salle des Charmilles en présence d'une dizaine de « référents sécurité ».

QUESTIONS DIVERSES

P.A.D.D. – Projet d'Aménagement et de Développement Durables : Pièce maîtresse du P.L.Ui-HD – Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat et Déplacements, ce P.A.D.D. sera portée au débat du Conseil municipal en septembre prochain pour une validation par le Conseil communautaire d'Agglopolys. Les conseillers sont invités à prendre connaissance du texte du P.A.D.D. et de préparer leurs observations pour le prochain conseil.

FETES ET MANIFESTATIONS :

Fête Nationale du 14 juillet : Appel aux bonnes volontés pour l'organisation.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre les membres présents.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
GEORGE Yves le Maire		PESME Olivier	
DOS SANTOS Féliberto	Absent excusé - pouvoir à OLESKOW Ph.	PREVOST Guy	Absent excusé – Pouvoir à Y.GEORGE
GLEDEL Georges		ROSSIGNOL Anne	Absente excusée – Pouvoir à PESME O.
LASNIER Henri	Absent excusé	TALBOT Alain	
LE FLOCH Claire		TOUZELET Serge	
MARTIN Dominique	Absente excusée – Pouvoir à VIRLET F.	TRIOREAU Philippe	
OLESKOW Philippe		VIRLET François	